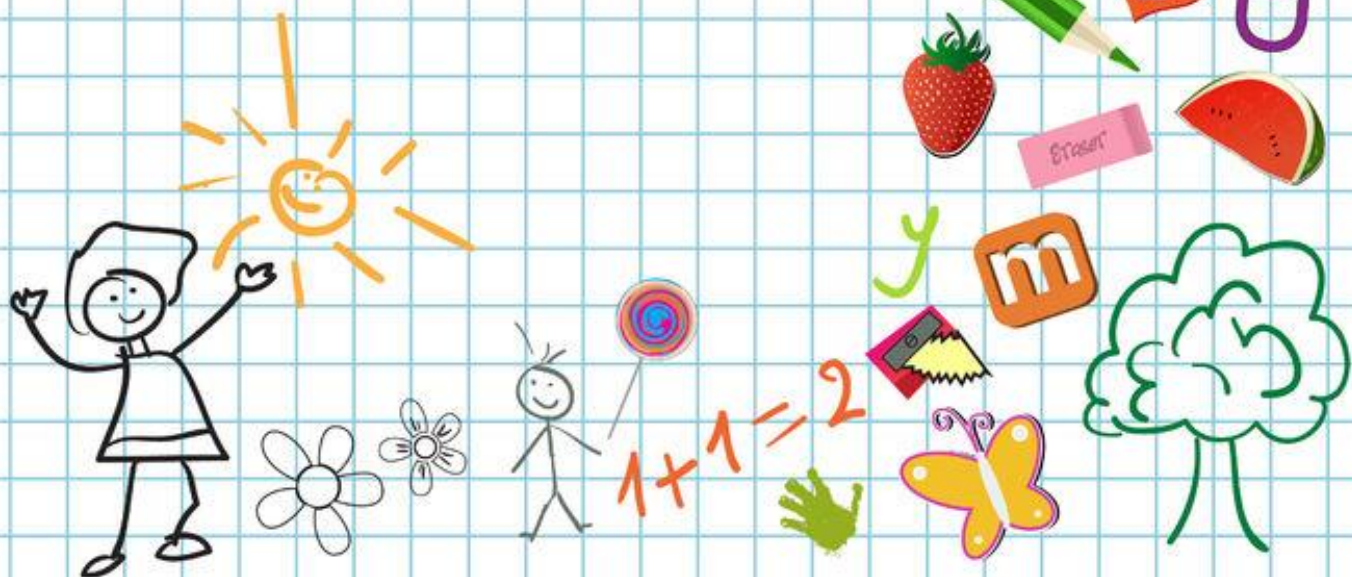


# Bienvenue à l'école Voltaire !

Back to school!!!

## Livret d'accueil en classe de CP



**Ecole primaire Voltaire**  
1, rue Champeau  
92130 Issy-les-Moulineaux  
01.41.23.89.90

Mail direction: [0920293u@ac-versailles.fr](mailto:0920293u@ac-versailles.fr)

**fcpe**  
Voltaire

fédération des conseils de parents d'élèves  
des écoles publiques

# La journée type en CP

Garderie du matin  
7h45 – 8h35

Accueil  
8h35 – 8h45

Enseignement  
8h45 – 10h15

Récréation  
10h15 – 10h30 (CP + CE1)

Enseignement  
10h30 – 11h30

Cantine  
11h45 – 13h30

Enseignement  
13h30 – 14h30

Récréation  
14h30 – 14h40 (CP + CE1)

Enseignement  
14h40 – 15h45

◀ SORTIE ▶ 15h45

Goûter

Etude  
surveillée

Ateliers  
courts

◀ SORTIE ▶ 16h45

Activités  
longues

Goûter

Ateliers  
Courts

Etude  
surveillée

◀ SORTIE ▶ 17h45

Garderie du soir  
17h45 – 18h30  
(sortie possible en continu)

Temps Mairie

Temps Education Nat.

**Directeur** : M. Burnichon

**Classes** : A ce jour, nous attendons 258 élèves l'an prochain sur 10 classes. La répartition des classes par enseignant ne nous a pas encore été communiquée

<b>2 CP</b>	<b>1 CP/CE1</b>	<b>1 CE1</b>	<b>2 CE2</b>
<b>1 CM1</b>	<b>1 CM1/CM2</b>	<b>1 CM2</b>	<b>1 ULIS*</b>

\* La CLIS accueille des enfants atteints de troubles du fonctionnement cognitif qui sont régulièrement intégrés dans les autres classes pour certains apprentissages.

**Retards** : Toute arrivée tardive perturbe la classe et pénalise l'enfant. L'obligation scolaire inclut le respect des horaires.

**Récréation** : les CP-CE1 ont une récréation commune, les autres classes sont en récréation après eux.

**Les ateliers du midi** : les animateurs qui encadrent les enfants sur le temps de midi leur proposent divers ateliers (BCD, foot, danse, ping-pong,...)

**Le goûter est fourni par la ville** : Vous devrez inscrire votre enfant au goûter sur TELISS. Le goûter est encadré par le personnel périscolaire municipal.

**Ateliers courts / Activités longues** : Les ateliers courts et activités longues sont proposés en inscription au trimestre.

Les enfants sont répartis dans les **ateliers courts** proposés au long de la semaine par le coordinateur (M. Burnichon).

*Ex : Anglais, arts plastiques, origami, jardinage, calligraphie, BD, ...*

Les **activités longues** sont choisies sur la base de 3 vœux. L'enfant peut faire jusqu'à 2 activités longues par semaine. Elles sont proposées par cycle (CP+CE1 / CE2+CM1+CM2), sous la supervision de Mme Cohen.

*Ex : Cuisine, jeux de cartes, infographie, football, danse, trampoline, théâtre, stylisme, brico déco, cirque,...*

Les activités commencent fin Septembre.

Les études et garderies surveillées sont proposées dès la rentrée jusque 18h30.

Vous indiquerez dans TELISS les heures de sorties de votre enfant pour chaque jour, ce qui détermine le volume horaire hebdomadaire sur lequel vous serez facturé pour le trimestre selon le tarif du taux d'effort (en fonction de vos revenus). Si TELISS n'est pas rempli, les tarifs appliqués seront majorés de 30%.

Restez connectés sur [monecolevoltaire.org](http://monecolevoltaire.org) pour connaître toutes les informations disponibles sur le sujet.

# Des réponses à vos questions

## ❖ **Quand aura lieu la réunion de classe ?**

Chaque enseignant réunit les parents d'élèves de sa classe courant septembre. Cette réunion permet de prendre connaissance du programme de la classe, de son fonctionnement, de votre rôle notamment pour les devoirs. La date vous sera donnée par le biais du cahier rouge. Pensez à le consulter tous les jours.

## ❖ **Doit-on acheter un manuel ?**

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école. La liste des fournitures sera en ligne sur notre blog [monecolevoltaire.org](http://monecolevoltaire.org) et affichée sur le panneau de l'école durant tout l'été.

## ❖ **Les parents accompagnent-ils les enfants en classe ?**

Vous serez accueillis dans les classes de CP quelques jours à la rentrée selon l'appréciation de l'enseignant, sauf en cas de retard.

## ❖ **Y aura-t-il des devoirs à la maison ?**

Les apprentissages se font en classe ; les devoirs en CP consistent principalement en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe. Ils peuvent être faits en étude surveillée. Les devoirs donnent des habitudes de travail aux enfants.

## ❖ **Les CP font-ils du sport ?**

Les CP bénéficient d'une séance hebdomadaire de natation pendant un semestre et d'une séance de sport chaque semaine à l'année dispensée par un enseignant en éducation physique et sportive. Ces 2 activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

## ❖ **Les CP apprennent-ils l'anglais ?**

L'anglais est au programme à partir de la classe du CE1, mais les enseignants de CP peuvent proposer des séances dans leur classe. Vous en serez informés lors de la réunion de rentrée.

## ❖ **Et si mon enfant a des difficultés à apprendre ?**

En cas de difficultés ponctuelles dans les apprentissages, l'enseignant de votre enfant pourra vous proposer de le faire participer à l'APC (Activité pédagogique complémentaire). Il sera alors accueilli après la classe le midi sur une période fixée par l'enseignant. Les APC peuvent aussi être consacrées à des activités en lien avec le projet d'école.

## ❖ **Je suis en retard pour venir chercher mon enfant à l'heure prévue. Que se passe-t-il ?**

Vous devez impérativement prévenir l'école (01.41.23.89.90) ; si le retard est supérieur à 15 minutes, votre enfant sera dirigé vers l'étude surveillée ou les activités périscolaires. Vous pourrez donner le nom de personnes autorisées à venir chercher votre enfant à l'école en début d'année.

## ❖ **Comment communique-t-on avec les enseignants à Voltaire ?**

Le cahier rouge permet la liaison entre la famille et l'école ; c'est l'instrument de communication privilégié. Il doit être consulté tous les jours. Vous y trouverez les informations utiles et les communications des associations de parents d'élèves diffusées par l'école. Vous pouvez y noter vos messages à l'attention de l'enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, joignable également par mail ([0920293u@ac-versailles.fr](mailto:0920293u@ac-versailles.fr)). L'environnement numérique de travail (ENT) sera disponible à la rentrée (codes transmis via le cahier rouge).

## ❖ **Comment inscrire mon enfant à la Cantine ?**

L'inscription se fait via TELISS (jusqu'à minuit la veille). En cas de non inscription, le tarif du repas est majoré de 30%. La facture est adressée à la fin du mois; le prix du repas est calculé en fonction de vos revenus. Les CP mangent en premier. Ils vont ensuite dans la cour de récréation et peuvent participer à des ateliers proposés par les animateurs. La cantine est déléguée à la société de restauration collective Elior. Les plats livrés sont réchauffés sur place. Le nouveau contrat inclut du bio mais privilégie aussi les circuits courts. 1 repas sans viande sera proposé tous les mois. Les enfants se servent (self). Les menus sont affichés à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter sur notre blog

[monecolevoltaire.org](http://monecolevoltaire.org)

## ❖ **Comment fonctionne le Centre de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires ?**

Chaque famille peut inscrire son enfant dans la structure de son choix. Pour cela, il faut être adhérent au CLAVIM (fiche d'inscription à remplir en janvier ou appeler le 014 123 86 00 pour une inscription en cours d'année). Vous devrez passer ensuite par TELISS.

# Les parents au sein de l'école



**FCPE Voltaire**

[fcpevoltaire92@gmail.com](mailto:fcpevoltaire92@gmail.com)

06.62.64.83.78

**Blog Voltaire**

[monecolevoltaire.org](http://monecolevoltaire.org)

## Le Conseil d'école (CE) :

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent :

- le chef d'établissement
- les enseignants
- M de Carrère – Maire Adjoint à l'Éducation ou son représentant
- les représentants des parents d'élèves (élus en octobre)
- et éventuellement un représentant du périscolaire si le CE en fait la demande

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les sujets de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et à disposition des parents sur demande par mail auprès de M. Burnichon.

## Être représentant FCPE :

- Informer les parents (blog, publications, café-discussion, ...)
- Représenter les parents (au Conseil d'école, dans les instances municipales, ...)
- Être force de proposition pour que l'épanouissement et la réussite de tous les enfants soit au centre des réflexions au sein de l'école
- Les parents d'élèves sont les seuls élus qui ont comme seul intérêt celui de nos enfants.

## Votre équipe FCPE Voltaire 2017-18 en cours de formation : rejoignez-nous !

- Alexandra Abergel – CE1
- Amandine Aygalenq - CP
- Aurore Bailly – CM1
- Laurence Dersoir – CE2
- Adeline Dumez – CM1
- Morgane Flament – CM2 / CP
- Daniel Gilles – CM2
- Nadège Labadie – CM2
- Anne Marquet – CM1 / CP
- Sophie Pages – CM1
- Marília Peuch – CE1
- Joanne Pioline – CE2 / CP



## Quelques dates et rendez-vous

Rentrée	lundi 4 septembre 2017	
Toussaint	du samedi 21 octobre 2017	au lundi 6 novembre 2017
Noël	du samedi 23 décembre 2017	au lundi 8 janvier 2018
Hiver	du samedi 17 février 2018	au lundi 5 mars 2018
Printemps	du samedi 14 avril 2018	au mardi 30 avril 2018
Été	samedi 7 juillet 2018	

### ❖ FORUM DES ASSOCIATIONS

8 et 9 septembre 2017

❖ ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES : début octobre 2017

❖ PHOTOS : novembre 2017

❖ RENCONTRE PARENTS / ENSEIGNANTS  
décembre 2017